

Règlement du jeu-concours

L'ATTRAPE CÂLINS DE MY LITTLE PARIS

du 30/05/2023 au 19/06/2023

Article 1 : Organismes

MY LITTLE PARIS SAS, au capital de 89 427€, dont le siège social est situé au 13, boulevard de Rochechouart 75009 Paris, France, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 50507584600020 (ci-après ensemble « les Organismes »),

Organisent, du 30/05/2023 au 19/06/2023, un jeu-concours en ligne gratuit et sans obligation d'achat intitulé L'ATTRAPE CÂLINS.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'ATTRAPE CÂLINS sera accessible sur le site Internet : <https://gift.mylittleparis.com/l-attrape-calin>

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande écrite, envoyée à cette adresse.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Toute personne qui participe au Jeu est appelée ci-après "Participant".

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (incluant la Corse) exclusivement, à l'exception :

- du personnel de la société MY LITTLE PARIS
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu.

2.2 Seuls les participants âgés de plus de 18 ans sont autorisés à participer au Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de demander au Participant de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant ou gagnant en l'absence de justification de cette autorisation.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

Dans tous les cas, le Participant devra posséder une adresse e-mail valable.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 - Diffusion et accès au jeu Le jeu est créé et hébergé par MY LITTLE PARIS.

Le jeu-concours sera accessible sur le site Internet de MY LITTLE PARIS à l'adresse : <https://gift.mylittleparis.com/l-attrape-calin>

L'internaute doit remplir le champ d'inscription sur la page de jeu concours et cliquer sur le bouton de validation pour valider sa participation. Il est rigoureusement interdit d'utiliser des systèmes de participation automatique.

3.2 - Attribution des offres

Les participants désignés comme gagnants seront directement prévenus par les Organismes par courrier électronique.

Les gagnants seront contactés sous 15 jours par un message électronique (e-mail) envoyé à l'adresse électronique saisie par ces derniers lors de leur inscription. Les gagnants sont tenus de répondre à cet e-mail sous 7 jours, date après laquelle leur dotation sera perdue.

Seuls les Participants éligibles qui auront pu valider le formulaire d'inscription seront réputés avoir gagné.

Toute participation indiquant des coordonnées incomplètes, erronées ou falsifiées sera considérée comme nulle. Les Organismes se réservent le droit de vérifier les coordonnées des gagnants et leur authenticité. Toute falsification entraîne l'élimination du Participant et/ou du gagnant.

A l'issue du Jeu, si le délai de réponse est expiré, MY LITTLE PARIS sera libre de disposer du solde des dotations comme il l'entend.

Article 4 : Dotations

La dotation est composée comme suit :

- 3 paires de boucles d'oreilles Elise Tsikis, modèle Pensée Small Or Jaune, d'une valeur unitaire de 85€
- 10 duos de sacs bananes Hindbag composés d'une banane adulte Olivia d'une valeur de 36€ et d'une banane Augustin d'une valeur de 32€
- Un plaid pique nique (54,95€), un panier Pique-Nique (109€), 4 puzzles Yosemite (39,95€) et une tente canadienne (59,95€) Nature et Découvertes
- 10 sacs pour le goûter Nobodinoz, modèle éco Sunshine, d'une valeur unitaire de 19,95€
- 3 coffrets BON (86€ l'unité), 10 LINI petit format (8€ l'unité), 10 savons BON (8€ l'unité) de Soins de Soi
- 10 cartes cadeaux Comète Paris d'une valeur unitaire de 35€

- 40 casquettes Chamaye, modèle adulte ou enfant au choix, 29€ le modèle enfant et 34€ le modèle adulte
- 10 pâtes à tartiner Jolly Mama Crazy Nuts, d'une valeur unitaire de 15€

Article 5 : Mise à disposition des dotations

5.1 Les gagnants seront contactés dans un délai de 15 jours maximum après la date de tirage au sort.

Aucun message ne sera délivré aux perdants. Si les coordonnées des gagnants sont inexploitable (illisibles, incomplètes ou erronées), ces derniers perdront le bénéfice de leur dotation qui restera la propriété des Organisateur.

5.2 En outre, les Organisateur ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement des dotations, de la perte de celle-ci lors de son expédition ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Les dotations sont nominatives et non cessibles. Elles ne sont par ailleurs ni échangeables, ni modifiables ou remboursables.

En conséquence, elles ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière.

La valeur commerciale totale des prix du concours est estimée à 3676,35€, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 6 : Réclamations

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant le jeu-concours. Si les circonstances l'exigent, les Organisateur se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu-concours à tout moment, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Fait à Paris, le 30/05/2023